

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions modificatives
- Statuts du Syndicat Intercommunal des Etablissements scolaires : mise à jour, adhésions et retraits de communes,
- Statuts du S.D.E.E.G : adhésion ,
- Loi NOTRE : avis sur le projet du schéma départemental de coopération Intercommunale de la Gironde,
- C.C.B. : rapport d'activité 2014,
- Questions diverses.

Cette réunion est enregistrée, avec l'approbation de tous.

Présents: Mmes Goutte, Bernaud, Braud, Germain, Guénais, MM De Boisséson, Gaudinière, Picard , Venancy .

Absents excusés : Mmes Barras (pouvoir à Mme Guénais), Duque, MM. Baudet, Girault.

Madame Goutte ouvre la séance à 20h, fait l'appel des Conseillers Municipaux, donne lecture du précédent compte-rendu(qui est approuvé).

-Décisions modificatives :

Elles concernent les Budgets : 20 000€ (cotisations à la hausse, 1 cuisinier payé pendant le 1er trimestre, 1 agent municipal embauché à temps complet de septembre à décembre 2015 en remplacement d'un Agent en convalescence et des heures complémentaires à payer). Mme le Maire propose de retirer 20 000€ de la ligne 022(dépenses imprévues) pour les ajouter à la ligne 012(charges du personnel).

Délibération approuvée à l'unanimité(10 voix).

les travaux en régie : travaux classe désamiantée ayant nécessité le travail de 2 Agents des Services Techniques pendant 1 mois, considérés comme investissement 7 633€ en positif (ligne 023) à la section investissement, 7 633€ en positif (ligne 722/042) pour travaux en régie, 7 633€ en positif (ligne 21 312/040) pour bâtiments scolaires et 7 633€(ligne 021) pour virement à la section de fonctionnement, sachant que la mairie récupérera la T.V.A. sur les fournitures .

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix) .

-Statuts du S.I.E.S.(Syndicats Intercommunal des Etablissements Scolaires)

Mmes Barras et Braud sont allées à la réunion du 29/10/2015 à Saint-Christoly-de-Blaye(chorum non atteint) et à celle du 05/11/2015 pour une mise à jour des statuts(articles 4, 5 et 6 qui devront être approuvés par les 55 communes adhérentes),

et par rapport aux retraits et adhésions des communes:

Gauriac, Saint-Ciers de Canesse, SaintTrojan, Villeneuve, Anglade et Eyrens demandent le retrait des compétences du S.I.E.S concernant le collège de Blaye(hors S.E.G.P.A.) et 16 communes demandent leur adhésion: Cavignac, Cézac, Civrac, Cubnezais, Donnezac, Générac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saugon, St Christoly-de-Blaye, St Girons d'Aiguevives, St Mariens, St Savin, St Vivien-de-Blaye, et St Yzan de Soudiac (pour la compétence S.E.G.P.A. du Collège de Blaye) Mme Braud propose que Plassac approuve ces 2 propositions d'adhésion et de retrait de compétences .

Les 2 Délibérations sont approuvées à l'unanimité (10 voix).

Concernant l'article 6, chaque commune doit élire, en plus des 2 délégués titulaires, 1 délégué suppléant. Pour Plassac, les 2 délégués titulaires sont toujours Mmes Barras et Braud.

Mme Germain est élue déléguée suppléante à l'unanimité (10 voix).

Il a été présenté la liste des acquisitions pour le Collège Vauban (19 523, 95€), pour le Lycée Jaufré Rudel (19 695,03€) et pour le Lycée Professionnel (9 002,90€).

Les transports scolaires (1026 inscrits en septembre 2015): certaines lignes en surcharge (secteur St Savin) ont amené le Département à mettre en place un 18ème circuit, attribué à l'entreprise de Transhorizon de Berson.

La révision des prix des transports scolaires, conduit à une augmentation de 3,33%, à compter de la rentrée 2015/2016.

Rappel : les élèves ayant une carte de transport scolaire, ont accès au réseau Transgironde, **gratuitement**, le mercredi après-midi, du vendredi après-midi au lundi matin et également pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Projet de schéma : 5 500 à 5 800 syndicats intercommunaux sont en projet de dissolution ; pour le S.I.E.S, aucun projet (ni fusion, ni dissolution) n'est mentionné.

Des exercices de sécurité ont été faits dans les bus pour les élèves des collèges Vauban et Jeanne d'Arc.

Le Lycée Professionnel engage les délégués à fréquenter le restaurant d'application où de très bons repas qualité/prix sont servis

-Statuts du S.D.E.E.G.(Syndicat Electrique) :

Il est recommandé d'élire un représentant titulaire, surtout pour les permis de construire. L'adhésion est de 50€/ délégué.

M.Gaudinière est élu à l'unanimité (10 voix) .

-Loi NOTRE: (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde :

M.Gaudinière précise la nouvelle organisation préconisée par le Préfet : la fusion des 5 Communautés de Communes [Blaye, Bourg, St André de Cubzac, St Savin(Latitude Nord), St Ciers sur Gironde(Estuaire)]. Les communes et communautés de communes, à partir du 8 octobre, avaient 2 mois pour exprimer leur avis.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale(C.D.C.I) aura, ensuite, 3 mois pour se prononcer sur ce schéma. Les propositions de modifications devront être adoptées à la majorité des 2/3 de la C.D.C.I. Le nouveau schéma sera ensuite arrêté par le Préfet, au plus tard, le 31 mars 2016. Puis, les communes et intercommunalités auront à nouveau à se prononcer, avant le 15 juin 2016. Le nouveau périmètre devra être approuvé à une majorité qualifiée. A défaut d'accord, le Préfet pourra utiliser la procédure dite du «passer outre». Les arrêtés définitifs seront pris, par le Préfet, au plus tard, le 31 décembre 2016.

Cette fusion à 5 Communautés des Communes est-elle valable ou pas? Elle regrouperait 85 000 habitants, n'ayant pas les mêmes préoccupations, les communautés fonctionnant différemment les unes des autres, supprimerait le Pays, le S.C.O.T... De nombreux services de proximité au public disparaîtraient; la fiscalité des ménages serait impactée (taux volatiles); sur les deux Bassins de Vie (Blaye et St André de Cubzac), Saint-André de Cubzac deviendrait le seul Centre. Les projets présentés lors de nombreuses réunions, ne semblaient pas convaincants. Beaucoup de communes et d'intercommunalités (dont Gauriac, Gauriaguet, Reignac, Saint-André de Cubzac...) se sont déjà prononcées contre ce projet de schéma, porté par une classe politique, désireuse de servir davantage les intérêts personnels que les intérêts publics. A ce propos, M.Gaudinière donne lecture de 2 lettres parues dans la presse.

M.Gaudinière propose au Conseil 3 contre-propositions, préparées en commission de travail de la CCB :

A- Fusion Blaye/ Bourg/ St Ciers sur Gironde (Centre : Blaye), avec 40 400 habitants, en parallèle avec Fusion St André de Cubzac/ St Savin (Centre : St André de Cubzac), avec 45 000 habitants,

B- Fusion St André de Cubzac/ Bourg (Centre : St André de Cubzac), avec 36 000 habitants....si c

dans ces 2 CDC , des communes se portaient volontaires au rattachement,

C- Fusion Blaye/ St Savin/ St Ciers sur Gironde (Centre : Blaye), avec 49 000 habitants....si, dans ces CDC,des communes se portaient volontaires au rattachement.

A noter que ces projets de « découpage » permettraient de dégager 2 Bassins de Vie équilibrés (Blaye/Bourg/ St Ciers sur Gironde) et (St Savin / St André de Cubzac).

Mme le Maire demande de passer aux votes qui se font à main levée.

Projet de fusion à 5 CDC:REJET de cette proposition de fusion à 5 CDC,à l'unanimité(10voix)

Motifs de ce rejet pour Plassac :

déséquilibre potentiel entre les 2 Villes-Centres : Blaye et St André de Cubzac,

St André de Cubzac pourrait devenir la seule Ville-Centre, car tournée vers Bordeaux-

Métropole, et Blaye perdrait son identité, alors qu'elle possède 2 lycées, 2 collèges, un cinéma.....

85 000 habitants (seule structure de cette importance en Gironde) cela demanderait un nombre impressionnant de représentants qu'il serait difficile de faire s'harmoniser,et éloignerait encore plus la population du centre administratif,

aucun projet convaincant, quant aux certifications, renforcements de compétitivités, solidarité territoriale,

contre les projets de dissolution des Syndicats,

2 Contre-propositions : Fusion Blaye /Bourg/St Ciers sur Gironde ; St André de Cubzac/St Savin: **oui, à l'unanimité (10 voix).**

Fusion Blaye/St Savin/St Ciers sur Gironde : **oui à l'unanimité(10 voix).**

-C.C.B. : bilan d' activité 2014

13 communes, 104 km², 15 000 habitants,sous-préfecture : Blaye (5 0000 habitants),114 Agents, 7 pôles (3 opérationnels : C.I.A.S, Développement, Jeunesse et Culture et 4 pôles ressources : Administration Générale,Ressources Humaines, Commande Publique, Communication) , 6 budgets. Le Pôle Santé accueille des structures médicales et paramédicales (Maison de Santé), est doté d'un I.T.E.P.(Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) et d'un I.M.E. (Institut Médico-Educatif). Le tourisme connaît une hausse significative de son activité (la Citadelle a enregistré une hausse de 15% d'entrées, et des actions de labellisation et de promotion ont été engagées) .

Le service développement suit les projets d'investissement contribuant au développement économique du territoire (Blaye-Cars-St Martin Lacaussade).La CCB. tient à pérenniser les services à la population,en maîtrisant les coûts.

La CCB gère aussi l'Ecole de Musique et les crèches Intercommunales, le LAEP (lieu d'accueil parents/enfants), le Relais d'Assistances Maternelles,l'accueil du Centre de Loisirs sans hébergement (qui enregistre une petite baisse de fréquentation, due aux T.A.P.), le Point Rencontre Information Jeunesse, la coordination des Rythmes Scolaires, les vacances avec Activ'Été,l'aire des gens du voyage, le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, l'Hygiène et la Sécurité....

Mme le Maire a suivi une formation au C.H.S.C.T, pour le compte de la CCB.

-Questions diverses :

Mme le Maire rappelle les dates des Elections Régionales : les 6 et 13 décembre prochains.

Des tours de garde sont encore non pourvus pour le 2ème tour :de 8h à 10h et de 16h à 18h(il manque une personne) et de 14h à 16h (également une personne) .**Mme Barras** fait savoir qu'elle veut bien assurer la permanence de 14h à 16h.

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de Mme la Coiffeuse, qui regrette que le Magazine N°95 n'ait pas fait de publicité pour son salon et qui pense que la Place du Rey mériterait un embellissement floral, voire un sapin illuminé pour les Fêtes. **Mme Goutte** doit faire une réponse par courrier. **Mme Germain** répond que les artisans intéressés par un encart publicitaire à paraître dans le Journal municipal, doivent en faire la demande en Mairie .**M. Venancy** dit qu'il n'y a pas de branchement électrique sur la Place du Rey pour installer des décorations. Mme la Releveuse de la Poste, se propose de décorer les barrières de sécurité de la Place, avec des branches de sapin et des

nœuds de papier doré. Ce sujet sera à l'étude l'année prochaine, pour voir ce qu'on pourrait installer comme guirlandes électriques.

M.de Boissésou fait part d'une demande de retrait d'une commune du Syndicat des Eaux du Moron, informe de son impossibilité d'assister à la prochaine réunion du Syndicat et souhaiterait que M.Baudet l'y remplace.

M.Picard rappelle que Aqum FM devait faire faire des devis pour le nettoyage du Château d'Eau, mais que des marches pourries(bois) et cassées(béton) pourraient faire envisager l'utilisation d'une nacelle pour y monter.

M.Gaudinière précise que, lors de la réunion du S.D.E.E.G à Reignac (26 novembre dernier), il a été prévu des travaux, pour 2016 à Plassac : poste du bourg (coût : 23 000 € HT pour 43 m de câbles) et poste de Villeneuve(le plus vétuste) qui sera complètement refait à neuf (coût : 2 millions d'euros HT, avec un étalement sur 3 ans).

Mme Goutte donne l'estimation des Domaines, concernant l'ancienne mairie : 225 000 € , et 40€/m² , pour le terrain autour.

Mme Germain indique que la prochaine réunion de la Commission Communication aura lieu, le 14 décembre 2015, à 20h pour le site Web de la commune, qui est à revoir et le Magazine N°96 .Tous les Conseillers sont invités.

Mme Bernaud fait part des remerciements de la Famille Jacquereau, concernant le portrait, paru dans le dernier Magazine. Des félicitations par rapport au fleurissement de la commune, lui ont été également rapportées. **Mme Bernaud** avise que deux administrés, intéressés par la reprise du Comité des Fêtes, seront présents à la réunion de la Commission Fêtes et Culture, le 7 décembre à 20h.La présence de tous est souhaitable

Mme Braud fait le bilan de ce 1er trimestre, quant aux affaires scolaires.

La 1ère Commission Cantine a eu lieu le vendredi 20 novembre 2015, en présence des représentants de la Société Transgourmet(Responsable et Commerciale) des deux cuisiniers, des représentantes des Parents d'élèves et de la Mairie.Les enseignantes, invitées, étaient retenues par leurs obligations .

L'analyse des repas servis est positive, car amélioration dans les produits frais. Pour les repas à venir, les viandes seront fournies découpées, excepté les rôtis (le rôti de bœuf sera de Tendre Tranche et le rôti de veau, épaule roulée, sera maintenu.Les steaks hachés seront de viande française(15% M.G). Les poissons seront des dos (sans arêtes)et non des filets, les volailles, fruits et légumes seront des produits frais..les desserts, seront faits maison, les lundis et mardis, dans la mesure du possible. Le prix du repas est de 2,30€, à compter du 1er septembre 2015.

Les menus seront établis sur une période de 6 à 8 semaines, entre deux périodes de vacances.La Commission Cantine se réunira environ tous les 2 mois.Le Repas de Noël est fixé au 18 décembre.

Concernant les T.A.P, la Coordinatrice des Rythmes Scolaires de la C.C.B, doit être remplacée par un Coordinateur. L'organisation pour le fonctionnement du Cycle 2 (janvier à avril 2016), sera précisée ultérieurement.

Le personnel de l'école, en charge des élèves de Maternelles, alterneront jeux de société, activités sportives, créations-bricolages (selon les saisons) et découverte de la nature.

Le spectacle (par la Compagnie Soleil dans la Nuit, sur le thème des Fables de La Fontaine) et le goûter de Noël, financés par la municipalité, auront lieu, à la Salle Poyvalente, le jeudi 10 décembre, à partir de 14h45 .Les Ateliers du Mascaret, comme l'an passé, prêteront leur concours bénévole pour la décoration du sapin et la mise en poche des goûters.Selon le souhait des maîtresses, ce spectacle durant le temps scolaire, sera destiné aux 55 enfants (spectateurs et non acteurs)et leurs accompagnatrices; il n'y aura pas de parents.

Les projets des enseignantes pour les mois à venir :venue d'une Illustratrice dans le cadre de Livres en Citadelle début décembre, participation des 3 classes au Comité de Lecture(achats de livres), sortie à Bordeaux, le vendredi 22 janvier 2016, pour une représentation du Cirque Grüss à 9H45(pour tous les élèves, leurs enseignantes et le personnel de l'école), Carnaval (mois de mars, date non communiquée) et Kermesse (date non communiquée).

Un T.B.I: (Tableau Blanc Interactif) sera installé très prochainement dans la classe de Mme Gontier

(CE2/CM1 et 2). Ce nouvel équipement numérique(vidéo-projecteur,enceinte, télé-commandes...) connecté à l'ordinateur, permettra aux élèves et enseignants d'interagir, et de rendre les cours plus vivants, car mieux adaptés aux méthodes modernes d'enseignement.

A la dernière réunion du Comité de Pilotage du Mascaret,(29/11/2015, 14h) **Mme Braud** représentant Mme le Maire, empêchée, a appris que les Ateliers fonctionnaient bien .

Un atelier(parents/enfants) vient d'être créé pour permettre aux familles de se retrouver en partageant des activités.Un nouvel atelier-théâtre, intergénérationnel verra le jour en janvier, pour permettre à tous de s'exprimer à travers le théâtre.Si l'atelier informatique continue à être aussi fréquenté, peut-être faudra-t-il en ouvrir un autre ?

Au vu de cette activité renaissante inespérée, les Ateliers bénéficieront pour une année supplémentaire, des prestations de service de la C.A.F,sous réserve d'un bilan financier précis, bien finalisé et validé par la CCB.

Enfin, **Mme Braud** annonce que la procédure d'obtention d'un(e) D.D.E.N (Délégué(e) Départemental(e) de l'Education Nationale) pour Plassac est en cours.

Cette personne(généralement ancien enseignant ou ayant travaillé au sein de l'Education Nationale et étrangère à la commune), s'intéressant à tout ce qui touche à la vie scolaire, assistera aux Conseils d'école en facilitant les relations entre école et municipalité.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h15.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.